

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 206 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2014/020/AN
DU 19 SEPTEMBRE 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2014/020/AN du 19 septembre 2014, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de construction de deux Ecoles Techniques et Professionnelles a Coyah et Dabola.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 SEP. 2014


Prof. ALPHA CONDE